

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 2 juillet 2020.

Date de la séance : 8 juillet 2020 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 24

Absent avec procuration : 5

Présents : Mme Nastascia ACCOT - MM. Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Ludovic DEPLAGNE - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - M. José MAGALHAES - Mme Christel MARCHENAY - M. Pierre MESURE - Mme Valérie MONTEIRO - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Jacqueline BOLIS procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Karine SOUCHAL - M. Jacques DUBOISSET procuration à Mme Sylvie PARIS - Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à Mme Vanessa PASDELOUP.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°20/07/08/005

OBJET : Budget général : Vote des taux des 3 taxes locales pour l'année 2020

Pour 2020, la Municipalité n'a pas le projet de modifier les taux de fiscalité locale.

M. PRESLE précise que ce dossier, examiné par la commission « finances-budget » au cours de sa réunion du 29 juin 2020 a reçu un avis favorable.

Le Conseil Municipal est donc invité à reconduire les taux de fiscalité en vigueur sur la commune, à savoir :

- 24.28 % pour la taxe d'habitation,
- 26.83 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 174.77 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

3 VOTES CONTRE

(Pierre FERNAND, Margaux FOURTIN et Jean-François RAZAVET)

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.